

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 31 (1905)
Heft: 15

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renseignements divers.

Côté Sud. — On a commencé le 4 juin à excaver la partie gauche du strosse, de 90 cm. de hauteur au-dessus du seuil, et le 16 juin à construire en sous-œuvre les pieddroits, mais sans le radier. Cube excavé : 36 830 m³, soit le 12,3 %. La canalisation de 80 cm. pour la ventilation a été prolongée jusqu'au m. 870.

Côté Nord. — On a rencontré au km. 2,347 une poche d'eau, qui a fourni un débit de 10 lit. p. min. et a tari après quelques jours. L'excavation sous les pieds de la voûte et la construction des pieddroits a été continuée entre les m. 200-300. L'excavation complète est terminée sur 79 m. au delà du m. 300. Cube excavé : 27 610 m³, soit le 9,2 %. Un ventilateur de 50 chev. a été mis en service à l'entrée de la galerie d'accès inclinée; le puits du m. 316 a été comblé.

Congrès international de la tuberculose, à Paris, en 1905.

Du 2-7 octobre prochain se réunira à Paris un congrès international de la tuberculose, auquel sera jointe une exposition-musée. Le programme des travaux comprend quatre sections : Pathologie médicale. Pathologie chirurgicale. Préservation et assistance de l'enfant. Préservation et assistance de l'adulte. Hygiène sociale. L'invitation à assister à ce congrès ne s'adresse donc pas uniquement aux médecins et aux autorités sanitaires, mais aussi aux architectes, aux directeurs d'usines, aux caisses de secours et à tous ceux qui s'intéressent à l'institution des sanatoriums.

Le Bureau sanitaire fédéral, à Berne, reçoit les adhésions et fournit tous renseignements nécessaires.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Rapport de gestion du Comité central sur les années 1903-1905.

Dans notre rapport sur les années 1902-1903¹, nous avons dit que l'activité du Comité central a été considérablement entravée par la maladie de quelques-uns de ses membres. Nous avions bon espoir que le retard qui en résultait pour la gestion des affaires serait bientôt et définitivement rattrapé. Malheureusement cette espérance ne s'est pas réalisée; M. le professeur Ritter, notre excellent secrétaire, est toujours en congé pour cause de santé, et M. le professeur Gerlich, qui s'était remis d'une légère attaque, a succombé à une rechute le 14 octobre 1904. Que cela nous excuse de n'avoir pas pu entreprendre des travaux conséquents pendant les deux dernières années et de n'avoir pu convoquer le Comité central que très rarement; pour les mêmes raisons, l'assemblée des délégués a été supprimée. Le Comité central devant être renouvelé dans la majorité de ses membres, nous espérons qu'il en résultera pour la direction de la Société une activité nouvelle et vivifiante, et que les lacunes produites seront comblées par le Comité central reconstitué.

Lors de l'assemblée générale de Coire (St-Moritz)¹, si admirablement organisée, et réussie à la satisfaction de tous les participants, la Société fut invitée par la Section de Zurich à se

¹ Voir N° du 10 septembre 1903, pages 233 et suivantes.

réunir en 1905 dans « l'Athènes de la Limmat ». Cette invitation, acceptée, était motivée par le fait qu'à la même époque devait être célébré le cinquantenaire de la fondation de l'Ecole polytechnique fédérale.

Les organisateurs de l'Assemblée générale et du cinquantenaire désiraient donner ainsi plus d'attraits aux deux congrès en les réunissant.

1. Pour l'assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, la Section de Zurich désigna un Comité local composé de :

- MM. Bertschinger, Directeur des tramways de Zurich, président;
- P. Ulrich, architecte, vice-président;
- E. Probst, architecte, secrétaire.

Dans la suite, M. Bertschinger fut aussi nommé président du Jubilé; de cette façon l'organisation de toute la fête se trouve centralisée, ce qui en assure la réussite.

Les publications commémoratives, distribuées d'habitude par les soins de la section invitante, sont remplacées cette fois-ci par un grand Album de fête, édité spécialement en vue du Jubilé de l'Ecole polytechnique, mais destiné également aux participants à notre assemblée générale.

Les préparatifs du Jubilé commencèrent déjà en automne 1904; le Comité central fut représenté dans le Comité d'organisation par l'un de ses membres; le Comité central a décidé de participer aux frais généraux pour une somme de Fr. 1000, décision pour laquelle l'approbation de la Société est encore à obtenir.

2. Règlement concernant les concours publics. — Des documents ont été rassemblés et le Comité central a eu l'intention d'envoyer un projet de règlement aux différentes sections pour le discuter; les raisons déjà invoquées plus haut ont empêché d'y donner suite.

3. Constructions en béton armé. — Dans le rapport sur l'exercice 1901-03, il a été dit comment le Comité central a exécuté son mandat, en établissant des normes provisoires. En se basant sur le programme projeté par M. le prof. Schüle pour l'exécution de toute l'entreprise, les dépenses annuelles seraient de Fr. 12 000-13 000.

Une demande provisoire, adressée aux sociétés et corporations intéressées, en vue d'obtenir des subventions, a donné le résultat suivant :

1. Association suisse des fabricants de chaux et ciment, pour 3 années	Fr. 7500, soit par an . . .	Fr. 2500
2. Syndicat des fabriques suisses de ciment Portland,	au total Fr. 2000, soit par an . . .	» 650
3. Société suisse des ingénieurs et des architectes . . .		» 1500
Total . . .		Fr. 4650

Reste encore à trouver Fr. 8000 par an. Pour cette somme, on s'est adressé au président de l'Association des villes suisses.

En principe, le président de cette Association a accueilli favorablement notre demande et a fait une proposition pour cela à l'assemblée générale de l'Association, qui a eu lieu le 8 octobre à Frauenfeld. Le but était d'obtenir une subvention appréciable de la Confédération. Immédiatement avant cette assemblée générale le Département de l'Intérieur envoya une réponse qui envisageait la situation d'une façon tout autre qu'elle ne l'avait été jusqu'ici. Cette réponse est assez intéressante pour être reproduite textuellement :

Berne, le 6 octobre 1904.

Au Comité de l'Association des villes suisses,
Président, M. le Syndic Scherrer, St-Gall.

Messieurs,

Par votre lettre du 12 janvier courant, adressée au Conseil fédéral, vous demandez que la Confédération participe pendant trois ans aux dépenses occasionnées par les essais théoriques et pratiques sur le béton armé, que votre Association décide de faire faire par le Laboratoire fédéral d'essais de matériaux, et cela pour Fr. 4000 par an, soit pour le 50 % des Fr. 8000 de dépenses annuelles prévues. L'autre moitié des frais devrait être supportée par les cantons et les villes, d'après un mode qui est encore à déterminer.

Quoique les motifs accompagnant votre requête soient indiqués de la manière la plus brève et que vous vous rapportiez essentiellement au procès-verbal imprimé de la discussion qui a eu lieu au sein de votre Association, le 26 septembre de l'année passée, nous n'avons pas négligé d'examiner de plus près votre pétition.

Disons d'emblée que, étant données les applications et l'importance toujours plus considérables du béton armé, nous approuvons naturellement le désir de faire des essais étendus avec cette matière. Le fait que la Confédération a continuellement en exécution des constructions importantes, qu'elle se fait de plus un devoir de s'occuper de questions d'intérêt général, qu'elle est enfin propriétaire du Laboratoire fédéral d'essais des matériaux, nous dispose à participer activement à de tels essais.

Suivant votre manière de voir, ces essais doivent être faits par les soins du Laboratoire fédéral, duquel la Confédération seule peut disposer, et auquel les autorités fédérales seules ont à désigner de nouvelles occupations; la formule suivant laquelle une tierce personne commande à son compte des essais au Laboratoire et reçoit en même temps une subvention fédérale pour ses frais, est fautive; c'est l'autorité fédérale au contraire qui doit prescrire au Laboratoire de nouvelles fonctions, en fixant les conditions dans lesquelles elles peuvent être exercées vis-à-vis de ceux qui en ont pris l'initiative, et spécialement vis-à-vis des cercles intéressés.

Nous nous déclarons donc disposés à faire procéder pendant un certain temps par notre Laboratoire d'essais de matériaux à des essais étendus, tant théoriques que pratiques, sur le béton armé et les constructions en béton armé, si toutefois les cercles intéressés nous fournissent des subventions appropriées pour supporter les frais qui en résulteront.

Nous prenons note de ce que vous êtes disposés à fournir une subvention annuelle de Fr. 4000 et savons d'autre source (votre pétition n'en dit rien), que des sociétés intéressées assurent en plus au total une somme annuelle de Fr. 4000.

Si l'on veut bien faire les choses, une dépense annuelle de Fr. 12 000 ne suffira naturellement pas; la Confédération aura à supporter pour ces essais, sans compter les frais généraux du Laboratoire fédéral, une dépense supérieure, et beaucoup supérieure à Fr. 4000 par an; et lorsque les trois années seront écoulées, les essais devront être continués aux frais de la Confédération. On voit d'ici la situation. Nous nous représentons déjà aujourd'hui les cris de douleur et de détresse qui retentiraient si l'on voulait licencier le personnel supplémentaire au bout de trois ans, et comment, au cas où le Conseil fédéral se refuserait à faire plus, on agirait par des pétitions dans la presse et par des motions, jusqu'à ce que les soi-disantes fonctions passagères soit devenues permanentes.

Néanmoins nous ne voulons pas demander des subventions plus élevées et plus prolongées aux cantons et aux villes. Nous avouons cependant que nous nous étions attendus à ce que les cercles privés les plus intéressés fassent un sacrifice plus grand que trois fois Fr. 4000 = Fr. 12 000.

En ce qui concerne l'organisation, il va de soi que les essais sont du ressort du Laboratoire fédéral et doivent être exécutés sous la direction du Chef du Laboratoire. Il est tout aussi naturel que nous comptions sur l'assistance des intéressés, et spécialement des techniciens, pour établir le programme des essais et le contrôle permanent de leur marche.

Pour la durée considérée, c'est-à-dire pour la 1^{re} période de trois ans, nous éviterions en tous cas d'instituer une Commission fédérale et serions disposés à conserver comme organe des cercles intéressés, ayant voix comme tel, la Commission du béton armé qui fonctionne actuellement. Des statuts devraient être élaborés pour définir la situation de la Commission.

Nous croyons avoir montré par cet exposé que nous sommes décidés à recevoir favorablement votre pétition, pour laquelle nous vous remercions. Ainsi que vous le savez, M. le prof. Schülé est actuellement en mission fédérale et nous ne pouvons donc pas pour le moment vous présenter un programme plus détaillé.

Immédiatement après son retour nous examinerons avec lui la question à fond. D'ici là M. le directeur des Travaux publics Geiser aura, comme nous l'espérons, élaboré le projet de règlement qu'il a entrepris, en l'adaptant aux explications précédentes.

Le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale aura alors à s'occuper de la question et à formuler à notre usage ses propositions. De notre côté, nous ferons notre possible pour que le Conseil fédéral puisse présenter aux Chambres la demande de crédit nécessaire en décembre de l'année courante.

Nous profitons de l'occasion pour envoyer nos bons vœux à votre Association pour son activité si conforme à l'intérêt des villes suisses et, comme nous l'espérons, si féconde, et vous présentons avec considération le salut fédéral.

Le Département fédéral de l'Intérieur.

(Signé) L. FORRER.

Il ressort en premier lieu de cette lettre que le Département a l'intention de faire procéder aux essais, dans toute leur étendue, par le Laboratoire fédéral et que les subventions devraient donc être fournies à la Caisse fédérale, qui les mettrait au service du Laboratoire fédéral d'essais de matériaux.

La commission actuelle ne serait alors plus exécutive, mais consultative, et donnerait des préavis.

Au cours des tractations, l'Association des villes a décidé de donner une subvention de Fr. 4000 par an et le soussigné a rédigé à l'usage du Département, et avec le concours de M. le colonel Fr. Locher, un projet de règlement pour l'exécution des travaux.

Tout sera donc réglé en 1905 et les travaux suivront leur cours régulier.

4. *Edition de l'ouvrage « Constructions suisses »*. — Grâce à l'aimable aide et concours des sections de Berne et St-Gall, et des collaborateurs spéciaux nommés dans le fascicule, nous avons réussi, après de longs efforts, à éditer le 4^{me} fascicule des « Constructions suisses ». Les deux bonnes vues de la Cathédrale de St-Gall et du Musée d'histoire naturelle de Berne, deux monuments de grande valeur artistique, auront certainement donné satisfaction à tous nos collègues. Il serait toutefois désirable que les illustrations promises dans le domaine de

l'art de l'ingénieur arrivent bientôt et puissent être publiées dans un prochain fascicule.

5. « *Les maisons de ferme en Allemagne, en Autriche et en Suisse* ». — Notre volume est définitivement terminé et depuis longtemps en magasin chez notre éditeur, Hofer & Cie, Zurich I. L'éditeur n'a évité aucun sacrifice pour orner l'ouvrage en proportion de sa valeur ; malheureusement le nombre des abonnements est resté jusqu'à ce jour au-dessous des prévisions. Il est possible que la situation s'améliore quand on pourra avoir aussi les volumes d'Allemagne et d'Autriche.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes peut regarder cette publication avec satisfaction. Tandis que dans les autres pays des subventions considérables ont été données par les gouvernements, la Société suisse a dû pourvoir aux dépenses par ses propres moyens ; l'autorité supérieure du pays, ainsi que cela a déjà été mentionné à Coire, n'avait en effet pas un centime de disponible pour subventionner un travail de cette nature, concernant l'histoire de la civilisation, qui n'est pourtant pas sans importance pour notre patrie, alors que l'on donne souvent sans conteste des subventions très appréciables à toutes sortes d'autres œuvres, parfois très problématiques.

La Société fera donc bien à l'avenir de gouverner aussi sa caisse avec économie, afin de disposer des fonds nécessaires dans des occasions semblables.

Les comptes du Comité central montreront quelles grandes sommes la caisse de la Société a dû dépenser pour l'accomplissement de cette œuvre, sans compter les sacrifices des sections.

6. *Organes de la Société*. — Le « Bulletin Technique » a pendant cet exercice aussi, augmenté en grandeur et en nombre de clichés ; le journal laisse l'impression des efforts que la Rédaction et l'Editeur font pour le développer et pour lui donner l'importance réelle d'une revue technique en langue française¹.

Les relations avec la « Schweizerische Bauzeitung », notre plus ancien organe, et particulièrement avec sa Rédaction, ont été des meilleures pendant l'exercice écoulé. La Rédaction a trouvé en un nouveau collaborateur, M. le Dr Bär, un aide très digne d'estime. De bons articles sur des œuvres d'architecture, avec des illustrations correspondantes, dénotent dans ce domaine un grand sens artistique et un jugement personnel. M. le Dr Bär s'est aussi révélé, dans la section de Zurich, un conférencier habile et spirituel.

Avec ces auspices favorables, il était inévitable que le rapport du propriétaire du journal, M. Waldner, qui ne craint aucun sacrifice pour développer toujours plus cet organe, fut de nouveau très satisfaisant l'année passée.

Il a été fourni en plus du contrat :

Texte, 312 pages, soit	100 %.
Planches et clichés, 85 572 cm ² , soit	448 %.

Le contrat a jusqu'ici été renouvelé tacitement, le Comité central n'ayant aucun motif pour le modifier.

7. *Soumissions. Mode de métrage des travaux de construction*. — Dans ces deux domaines on a fait des recherches et des études, soit sur la proposition de tiers, soit sur l'initiative du Comité central lui-même. La réglementation du mode de métrage devrait avant tout être l'affaire des spécialistes en cette branche, mais la Société des ingénieurs et des architectes ne

refusera certes pas d'examiner à fond un projet qui lui serait présenté bien étudié.

Dans le domaine de la construction, la question des soumissions est une des plus difficiles ; les administrations publiques, en particulier, qui ont souvent à adjuger des travaux par voie de soumission, ont depuis longtemps désiré régler la question d'après des principes fondamentaux, mais des difficultés sérieuses s'opposent toujours à un procédé d'exécution des soumissions formulé avec précision.

Quelques cantons ont déjà essayé de réglementer cet objet par une loi ; à Zurich, un projet de loi a été discuté et l'on peut s'attendre à ce que bientôt certaines règles précises se généralisent, de sorte que les plaintes pour procédés injustes disparaîtront ou du moins se réduiront à un minimum.

On ne peut pas prévoir pour le moment une réglementation fédérale. En attendant, l'occasion de prendre une position quelconque en cette affaire n'échappe pas à notre Société.

8. *Conférences. Congrès*. — Le Comité central a délégué M. Probst, architecte, au Congrès pour la conservation des monuments historiques, à Mayence, les 26 et 27 septembre 1904, auquel ont été envoyés des délégués des Sociétés d'ingénieurs et architectes voisines ; l'intéressant rapport de celui-ci a été publié en son temps par la « Schweizerische Bauzeitung ». M. Probst a ensuite été à son compte au Congrès international des architectes, à Madrid, et a également fait un rapport sur son voyage.

Lorsque cela a été possible, le Comité central a toujours envoyé des délégués aux assemblées générales de la Société des ingénieurs allemands et de l'Association des Sociétés allemandes d'ingénieurs et architectes.

9. *Réorganisation du programme d'études de l'Ecole polytechnique fédérale*. — Partant toujours de l'idée que l'initiative appartenait ici, à côté du corps des professeurs lui-même, à l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique, le Comité central a cependant cru de son devoir de s'occuper de la question. La Direction de l'Ecole a transmis au Comité central les propositions du corps des professeurs et du Conseil d'école, mais il n'a pas été possible de s'entendre sur certains principes fondamentaux. Une moitié du Comité s'est prononcée pour la majorité des professeurs, tandis que l'autre s'est plutôt rangée du côté de la minorité. Dans ces conditions, il a été décidé de renoncer à poursuivre l'étude de la question.

Depuis que ces discussions ont eu lieu, un changement très important pour l'Ecole s'est produit dans sa direction supérieure. Le Conseil fédéral a nommé comme président du Conseil d'école, à la place de M. le colonel Bleuler, M. le professeur Gnehm. Ce choix excellent a certainement trouvé partout la plus grande approbation.

Le rapide exposé de notre rapport sur l'activité du Comité central confirme ce que nous avons déjà dit au commencement, c'est-à-dire qu'il n'a pas été fait un travail très fécond ; forcé par les circonstances, on s'est borné à s'occuper des affaires les plus indispensables.

Comme cela a été annoncé par la circulaire du 27 mai¹, il est nécessaire d'élire trois nouveaux membres au Comité central ; on peut donc s'attendre à ce que dans peu de temps les lacunes seront comblées. Arrivé à la fin de ce rapport, il ne reste plus au soussigné qu'à faire appel à l'indulgence de ses collègues si ses travaux et son activité ont été plusieurs fois,

¹ Le « Bulletin technique » a fourni en 1904, en sus des quantités exigées par son contrat :

Texte, 268 pages, soit	160 %.
Planches et clichés, 48 471 cm ² , soit	484 %.

¹ Voir N° du 10 juin 1905, page 148.

pendant les 12 années de sa présidence, au-dessous de sa bonne volonté, et à remercier de la sympathie qui lui a toujours été témoignée par la Société et tous les membres.

Puisse la Société des ingénieurs et des architectes se fortifier sous sa nouvelle direction, qu'elle florisse et croisse pour le bien de tous les techniciens et par là aussi de toute la nation. C'est là mon vœu en déposant ma plume comme rapporteur et comme Président de la Société.

Zurich, juin 1905.

(Signé)

A. GEISER,
Président central.

Assemblée des délégués du 28 juillet 1905.

XXI^e assemblée générale, du 30 juillet 1905.

Ces deux assemblées, encadrées dans les fêtes de l'Ecole polytechnique, ont eu lieu conformément aux ordres du jour insérés précédemment¹. Nous en publierons plus tard les procès-verbaux officiels.

¹ Voir Nos du 10 juin 1905, page 148, et du 10 juillet 1905, page 172.

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Nécrologie : M. MELCHIOR HUMBERT.

Dans le courant du mois de juillet est décédé à Payerne M. M. Humbert, membre de la Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes depuis 1886.

M. Melchior Humbert, d'origine française, se fixa à Payerne vers 1872, en qualité d'ouvrier cimenteur. Naturalisé Suisse en 1893, il acheta la bourgeoisie de Romanel sur Lausanne.

Fils de ses œuvres, M. Humbert était arrivé à se créer à Payerne une position très en vue comme entrepreneur, grâce à son énergie, à son intelligence et à sa grande activité. Parmi les nombreux travaux exécutés par lui, nous mentionnerons : la Condenserie et la canalisation des eaux de la ville de Payerne ; les villas « Humbert », près de la gare de la dite ville ; l'hôtel de Chèvres ; le Casino d'Estavayer ; le collège de Grandcour, etc.

M. Humbert était d'un commerce sûr et agréable et, pour l'aménité de son caractère, il sera vivement regretté de ses collègues et de toutes les personnes qui sont entrées en relations d'affaires avec lui.

Cinquantenaire de la fondation de l'Ecole polytechnique fédérale, les 29 et 30 juillet 1905¹.

Ils sont venus de tous pays les anciens polytechniciens, et quelques-uns de très loin, pour témoigner leur reconnaissance à l'Ecole qui les a formés, pour resserrer aussi ces précieuses relations que l'on contracte comme étudiant, qui se relâchent parfois aux hasards de la carrière, mais que l'on renoue toujours avec plaisir. C'est très nombreux qu'ils se sont rencontrés le 28 juillet au soir dans les jardins du « Waldhaus Dolder » où le Comité d'organisation leur avait donné rendez-vous. Un orage, survenant mal à propos, chassa tout le monde des jardins dans les appartements, qui n'offrirent bientôt plus de place disponible. Ce que la soirée perdit en coup d'œil pittoresque sur la ville endormie, elle le retrouva en cordiale intimité, en bonne et joyeuse camaraderie.

Le cortège du lendemain matin s'organisa aux abords du Polytechnicum, sobrement décoré. A 10 h. il se met en route

¹ Voir N° du 25 mai 1905, page 136.

au son des cloches et des détonations du canon. Un détachement de la Société de cavalerie zurichoise ouvre la marche ; encadrés dans trois corps de musique, ce sont ensuite les délégués du Conseil fédéral, du Conseil national et des Etats, du Tribunal fédéral, les directeurs des bureaux internationaux de Berne et les représentants des cantons ; au milieu des redingotes officielles les manteaux des huissiers aux couleurs cantonales jettent leurs notes patriotiques. Puis suivent les Comités de fête, le Conseil d'Ecole, les représentants des Universités suisses, les professeurs et privat-docent de l'Université et de l'Ecole polytechnique, les membres de l'Association des anciens élèves du Polytechnicum et ceux de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Les délégués des étudiants actuels ferment la marche, dans un pittoresque groupement de cavaliers, d'équipages et de bannières. Le cortège comptait environ 2000 personnes ; il parcourut les rues en fête, la Leonhardstrasse, la Weinbergstrasse, le Bahnhofbrücke, la Bahnhofstrasse et le Quaibrücke, pour gagner enfin l'Utoquai, où la séance solennelle avait lieu dans la vaste cantine construite pour la fête fédérale de chant.

Le cortège prend place dans la partie antérieure de la cantine, le reste étant laissé au public ; sur la scène se groupent les « chargés » des étudiants avec les drapeaux, entourant le « Chœur d'homme » et « l'Harmonie » de Zurich. Devant la scène les huissiers cantonaux et fédéraux forment une rampe bigarrée.

A 11 h. le Chœur d'homme de Zurich entonne « Das weisse Kreuz im roten Feld », puis l'on entend successivement M. Gnehm, président du Conseil d'Ecole, et Frel, directeur de l'Ecole, sur les discours desquels nous reviendrons plus tard.

M. le directeur Sand, président de l'Association des anciens polytechniciens, prend ensuite la parole pour exprimer, au nom des anciens élèves et dans l'acceptation la plus étendue de ces mots, sa profonde reconnaissance envers le personnel enseignant, envers les Conseils de la Confédération, grâce auxquels l'Ecole polytechnique est devenue un foyer d'instruction dont le développement du pays profite chaque jour. En comparant les conditions des études de son temps avec celles d'aujourd'hui, l'orateur ne peut s'empêcher de se demander si le développement normal de l'individu ne souffre pas des énormes exigences actuelles, si celles-ci ne prédisposent pas ensuite à une précoce faiblesse nerveuse. Ne serait-il pas indiqué de réduire dans maint domaine la masse de matière qui est comprimée dans l'esprit, et d'envisager davantage le but général des études, qui est d'apprendre « à penser, à observer, à travailler par soi-même et dans un but déterminé ». M. Sand termine en exprimant sa certitude que les autorités sauront, en temps voulu, trouver la solution juste de toutes les questions que soulève le développement du Polytechnicum.

M. le Professeur Haab, recteur de l'Université de Zurich, donne lecture d'une adresse de félicitations du Sénat au Conseil de l'Ecole polytechnique. Puis M. le Dr Meumann, doyen de la I^{re} section de la Faculté de philosophie, délivre à MM. les professeurs F. Bluntschli, G. Gull et G. Lasius, architectes, le diplôme de docteur « honoris causa ». M. le Professeur Martin, doyen de la II^e section de cette Faculté, décerne le même titre aux personnes suivantes : M. Heinrich Appenzeller, à Zurich ; M. Joseph Epper, chef du Bureau hydro-métrique fédéral, à Berne ; M. Friedrich Hennings, ingénieur et professeur, à Zurich ; M. Adolf Jenny-Trümpy, à Ennenda (Glaris) ; M. Otto Meister, à Zurich ; M. le colonel Ulrich Meister, conseiller national, à Zurich ; M. Karl Moser, directeur de l'Ecole d'agriculture de la Rütli (Berne) ; M. Robert Moser-Blass, ingé-